

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE -CP-01

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR AES - Economie et gestion du 3 septembre 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR AES - Economie et gestion**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Raphaël GIRAUD
Christophe BROCHIER
Claire BOURGOIN
Marie DAUMAL
Florence MACHTINGER
Aïcha OUHARON
Sophie AGULHON
Guillaume BAZOT
Thibault DARCILLON
Stéphane GOUTTE
Sophie SAGLIO-ROSSINI

Véronique de SAINT GINIEZ
Bilel SANHAJI
Carole BRUNET
Naïma GRELLET
Philippe MAINGAULT
Géraldine RIEUCAU
Abdenour BENANTAR
Cristina CLIMACO
Anne FILLAUDEAU
Laura FOURNIER
Françoise MARTINEZ

Agnès SALA
Sofia TCHOUIKINA
Mouhoub HANI
Patricia MILANO
David GUERREIRO
Antoine TERRACOL
Dominique GARABOL

ARTICLE 2 –

M. **Raphaël GIRAUD** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES - Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

